



PLAN DE SURVEILLANCE RESIDUS CASSIS

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Direction Générale de l'Alimentation
Sous Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Cette note a été établie à partir du plan de surveillance résidus de produits phytosanitaires mis en place en 1998, 1999 et 2000 sur le cassis par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction Générale de l'Alimentation / Sous Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux). Les échantillons de cassis ont été prélevés dans les 4 principales régions de production : Bourgogne, Centre, Pays de Loire et Rhône-Alpes. 169 échantillons ont été prélevés, 21 substances actives ont été étudiées, 581 analyses de résidus ont été réalisées sur baies de cassis. 59% des résultats d'analyses présentent des valeurs inférieures au seuil de quantification analytique, et 3% des résultats d'analyse dépassent les L.M.R. en vigueur.

Objectifs du plan de surveillance

Ce plan de surveillance résidus s'inscrit dans la lignée des plans de surveillance résidus établis par filière sur fruits et légumes. Il répond aux objectifs suivants :

- vérifier la conformité des résultats d'analyses sur baies de cassis par rapport aux normes réglementaires fixées (L.M.R. : Limites Maximales de Résidus mises à jour en septembre 2000),
- adapter les pratiques agricoles pour parvenir au respect de ces normes réglementaires,
- constituer une base de données sur la filière «baies et petits fruits»,
- détecter des usages problématiques pour lesquels il faut apporter des solutions.

Cette culture présente plusieurs intérêts :

- le cassis est assimilé aux baies et petits fruits pour lesquels nous n'avons que peu de résultats
- le cassis entre dans l'alimentation de la petite enfance : jus de fruits, compote ou petits pots.

Production cassis :

En 2000 la production française était d'environ 9000 tonnes sur 2400 ha (Source Organisation Economique)

Partenaires :

D.R.A.F. / S.R.P.V. et FREDEC : Bourgogne, Centre, Pays de Loire et Rhône-Alpes, C.T.I.F.L., Station d'expérimentation de la Morinière, Filière cassis (Coopérative Socofruit, SIDCB, CICD).

avec comme principales régions de production le Val-de-Loire, le Nord-Est et la région Rhône-Alpes.

Les baies sont pour partie destinées aux liquoristes bourguignons qui transforment environ 3600 tonnes de cassis par an (dont 1600 tonnes de Noir de Bourgogne). Les débouchés augmentent peu à peu grâce au développement des jus et compotes ou petits pots.

Les exportations se font majoritairement vers l'Allemagne, la Hollande, le Danemark et l'Italie.

L'étude résidus a été menée sur les 5 principales variétés de cassis : Noir de Bourgogne, Tifon, Black down, Tenah et Andega dans le cadre de la pratique agricole c'est à dire avec prélèvement manuel ou mécanique.

Les analyses de résidus ont été réalisées sur baies après transport au laboratoire du GIRPA, à Angers.

La protection phytosanitaire du cassisier concerne surtout l'oïdium, l'anthracnose, la rouille et la septoriose pour les maladies ; les acariens, les phytoptes, la cécidomyie, les teignes du groseillier, les phalènes, les pyrales, les tordeuses, les tenthrèdes et les pucerons pour les ravageurs, sans oublier le désherbage.

Respects des Limites Maximales de Résidus (L.M.R.) sur cassis

169 échantillons de cassis ont été prélevés entre 1998 et 2000 sur les 4 principales régions de production : Bourgogne, Centre, Pays

Plan de surveillance résidus cassis 1998 - 1999 - 2000

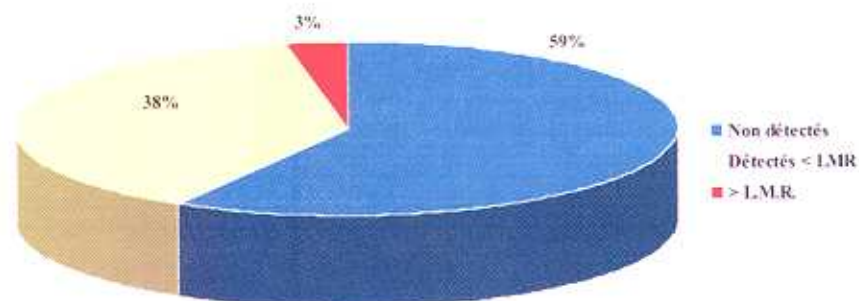
Régions et laboratoire impliqué



Conformité des analyses / aux L.M.R.

Tous les résultats d'analyses sont comparés aux limites maximales de résidus (L.M.R.) existantes pour les substances actives sur cassis, groseille, baies et petits fruits ou à défaut sur «fruits» définies dans les arrêtés «résidus» du journal officiel applicables en France (dernier arrêté : septembre 2000).

581 analyses de résidus ont été réalisées sur baies de cassis sur 21 substances actives.



Sur les 581 résultats d'analyses sur cassis (baies), 58,7 % sont inférieurs aux seuils de quantification analytique fixés, 38,2% sont supérieurs à la limite de quantification analytique. 3,1% des résultats d'analyses dépassent les L.M.R. fixées en septembre 2000.

Les non conformités observées concernent principalement les substances actives suivantes : dinocap, clofentézine, cyhexatin .

Conformité par substances actives

Fongicides (371 analyses)

10 fongicides ont été étudiés dans ce plan de surveillance. Ils sont utilisés pour lutter contre l'oïdium, la rouille, la septoriose, l'antracnose et le phomopsis.

Parmi celles-ci, l'hexaconazole (58) n'est pratiquement jamais retrouvé à l'analyse de même que le myclobutanil (20) dont les résultats sont très inférieurs à LMR. Le mancozèbe (75) et la triforine (18), bien que souvent détectés, présentent des valeurs inférieures à la LMR, de même que le Cuivre (7) qui est toujours détecté.

Le bupirimate, très utilisé sur oïdium, se retrouve peu à l'analyse (14/61) ; on constate toutefois un dépassement de LMR. Concernant le dinocap (49) et le dithianon (72), retrouvés dans près de la moitié des échantillons, de mauvaises pratiques ont été constatées : non respect du délai avant récolte de 14 jours pour le dinocap et nombre d'applications trop important (5 et 7 au lieu de 2) pour

le dithianon, engendrant, dans les 2 cas, des dépassements de LMR.

Le propiconazole (3), utilisé sur oïdium et non homologué, ne peut être employé, de même que le chlorothalonil sur rouille et anthracnose en cours d'homologation.

Acaricides (21 analyses)

2 acaricides homologués (pyridabène et clofentézine) et 1 ayant obtenu une dérogation d'emploi en 1998 (cyhexatin)

ont été analysés. Les 4 dépassements de LMR observés sur la clofentézine, utilisée selon les Bonnes Pratiques Agricoles, nécessitent la mise en oeuvre d'études complémentaires. Les 3 dépassements observés pour le cyhexatin proviennent d'un non-respect du Délai Avant Récolte de 30 jours.

Insecticides (141 analyses)

4 insecticides ont été analysés : la lambda-cyhalothrine très polyvalente utilisée sur plusieurs usages, le pyrimicarbe et l'endosulfan utilisés sur puceron et phytopte le méthidathion utilisé sur cochenilles (usage vide).

On observe 2 légers dépassements de LMR pour la lambda-cyhalothrine et 1 dépassement de LMR pour le Pyrimicarbe qui s'explique par un nombre de traitements trop important.

Herbicides (48 analyses)

4 herbicides ont été étudiés : le glyphosate, le glufosinate ammonium, la simazine et le dichlobényl. Ils sont utilisés 1 ou 2 fois sur et/ou dans l'entre-rang. Sur les 48 analyses effectuées sur ces 4 substances actives, 47 résultats sont inférieurs à la limite de quantification ; le glyphosate se retrouve dans un échantillon à une valeur très inférieure à la LMR.



Bonnes pratiques agricoles

Usage Oïdium

- Le propiconazole est interdit d'utilisation, on le retrouve 3 mois après application.
- Alternier les familles chimiques.
- Préférer les derniers traitements avec triforine, et bupirimate.
- Réserver le dinocap pour les traitements précoces.

Usage Anthracnose, Rouille, Septoriose

- dithianon appliqué 2 fois au maximum, 1000g de M.A. par Ha
- Alternier avec le mancozèbe la triforine présente une action secondaire intéressante.

Insecticides

- Limiter pyrimicarbe à 2 applications.
- Alternier lambda-cyhalothrine, déjà très utilisée sur de nombreux usages et endosulfan. L'utilisation du méthidathion n'est pas autorisée.